

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absente excusée :

DE MIRANDA Anne-Marie donne procuration à LA PORTA Christophe

Absent :

RIVIERRE Aurélien

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19



Délibération 2023-04 : Tableau des effectifs – suppression et création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la proposition du Centre de Gestion du Loiret pour un avancement de grade d'un agent,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune validée par le comité technique en date du 9 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer des postes en raison de l'avancement de grade d'un agent,

Il est proposé de valider :

- la création au 1^{er} mars 2023 d'un poste d'adjoint d'administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps complet,

- la suppression au 28 février 2023 du poste d'adjoint d'administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps complet
- le tableau des effectifs avec les modifications précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** :

- la création et la suppression de poste proposées
- le tableau des effectifs modifié.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/02/2023

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEAU-RETIF



Le Maire

Jean-Pierre BOTHERAU

